

# Retraités : NON à l'austérité

## rassemblements et manifestations mardi 17 mars

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. Par dizaines de milliers, les 3 juin et 30 septembre, ils ont montré leur colère et leur détermination à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale. Pour nos organisations, la retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale. Elle est un droit obtenu par le travail et son niveau est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la vie professionnelle et le nombre d'années cotisées, corrigé de mesures de solidarité.



**Inacceptable que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté**, que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. La moitié d'entre eux y sont contraints par le montant insuffisant de leur pension.



**Inacceptable, aucune revalorisation des pensions depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013** alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années du fait de l'augmentation constante des dépenses contraintes et des multiples mesures fiscales (contribution additionnelle solidarité autonomie (CASA), disparition de la demi-part parent isolé, fiscalisation de la majoration pour 3 enfants ou plus, augmentation de la TVA, modification de l'assiette de la CSG, ...). Aujourd'hui trop de retraités, et particulièrement des femmes, sont en dessous du seuil de pauvreté, y compris avec une carrière complète. L'aggravation de la baisse du pouvoir d'achat des retraités ne résoudra en rien les difficultés financières des régimes de retraites, ni ne favorisera le retour de la croissance.



**Inacceptable que l'accès aux soins devienne de plus en plus difficile**, tout particulièrement dans notre département, du fait du manque de médecins, des dépassements d'honoraires, du désengagement de la Sécurité Sociale provoquant l'augmentation du prix des complémentaires santé.



**Inacceptables les reports successifs de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement**, alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie ne cesse de croître. Les 0,3 % de la CASA prélevés sur les pensions doivent être intégralement attribués au financement de la perte d'autonomie.

### Dans l'immédiat, les retraités revendiquent :

- la fin du gel des pensions et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités avec l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et un minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète
- l'accès aux soins par l'organisation d'un système de santé répondant à tout moment aux besoins de tous sur l'ensemble du territoire
- la mise en œuvre courant 2015 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement et la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne.

### Cinq rassemblements dans le Cher mardi 17 mars à 10 h 30 :

Bourges : Ilôt Victor Hugo

Vierzon : Sous Préfecture

St Amand : Place Carrée

St Florent : Place de la République

La Guerche : Place de Gaulle